



Succession, appel de decision

Par doudouche2511

Bonjour à tous, je vais essayer d'être clair dans mes explications. J'ai un grand oncle qui est DCD en 2016, j'ai reçu l'année dernière un papier de notaire pour me faire savoir que cet oncle était DCD et qu'il y avait eu des recherches de faites pour retrouver les successeurs. Bref j'ai signé les papiers pour donner mon accord pour la succession. la en décembre nous recevons le jugement, donc qui opposer 18 membres de ma familles à 6 autres. 3 des 6 ont fait appels de la décisions. A la fin du papiers cela est marquer en gros qu'il faut prendre un avocat. je vous avoue que sa m'embête un peu je n'ai rien demander, je ne connaissais même pas ce grand oncle et la a cause de 3 "chiants" il faudrait prendre un avocat.

Ma question est: est -il obligatoire de prendre un avocat et si non que peut-il se passer?

Et est- ce que à ce stade la je peut me retirer de tout sa?

Si vous avez des questions n'hésitez pas je ne suis peut être pas très clair

Merci

L.14

Par Isadore

Bonjour,

Est -il obligatoire de prendre un avocat et si non que peut-il se passer?

En appel, oui, si êtes partie à la procédure. Si vous ne prenez pas d'avocat, vous ne serez pas représenté. Si votre "camp" gagne, cela n'aura pas de grande incidence. Si vos adversaires gagnent, cela va dépendre de leurs demandes. Si par exemple ils réclament une indemnisation importante, vous pourriez être condamné à payer.

A noter : vous pouvez prendre le même avocat à plusieurs ; si les 18 sont d'accord, rien n'interdit de faire avocat commun.

Et est- ce que à ce stade la je peut me retirer de tout sa?

Si vous n'avez pas accepté la succession, vous pouvez y renoncer.

Que veulent vos adversaires ?

Par Rambotte

Bonjour.

en décembre nous recevons le jugement, donc qui opposer 18 membres de ma familles à 6 autres

Le jugement de quoi ? Si vous êtes destinataires d'un jugement, c'est bien que vous étiez déjà partie au procès ? Vous devez bien savoir de quoi il s'agit ?

je vais essayer d'être clair dans mes explications.

On passe brutalement de l'accord donné au notaire pour la succession à la réception d'un jugement. Donc c'est raté pour être clair?